



DU 23 OCTOBRE AU
31 DÉCEMBRE 2023

Campagne de calcul du quotient familial 2024



• **Votre enfant fréquente :**

- le restaurant scolaire,
- l'accueil du matin et du soir, les mercredis, l'étude surveillée,
- les ateliers publics de la Maison des Arts et de l'Image, le conservatoire,
- les séjours en classe découverte, les séjours vacances.

- **Le calcul du quotient familial** vous permet de bénéficier pour ces prestations des tarifs adaptés à vos revenus et de connaître votre éligibilité à d'autres aides facultatives de la Ville attribuées par le CCAS (PASS'Loisirs, kits de rentrée scolaire, chèques LIRE...).

Cette démarche ne peut être effectuée que par les responsables légaux de l'enfant.

• **ATTENTION !**

Le quotient familial est différent du quotient « crèche » et du quotient de la CAF.

Il est valable sur une année civile, jusqu'au 31 décembre.

L'absence de calcul du quotient familial engendre une facturation des prestations au tarif maximum.

Tout changement important de situation en cours d'année devra être signalé et justifié (naissance, chômage, reprise d'activité, divorce...). Un nouveau quotient familial sera alors établi et appliqué à partir du mois en cours (sans effet rétroactif).



Où faire calculer votre quotient familial ?

Deux possibilités pour demander le calcul et obtenir sa carte de quotient familial :

- **IL S'AGIT DE :** «Envoyer vos documents à l'adresse: calculqf2024@mairie-rueilmalmaison.fr et recevez votre carte de quotient familial.

ou

- **Se présenter physiquement auprès des services :**



HÔTEL DE VILLE	MAIRIES DE VILLAGE	CCAS
<p>Hall de la mairie 13 boulevard du Maréchal Foch Tél.: 01 47 32 65 65</p> <p>Ouverture au public : Lundi 8h30-12h00 et 13h30-18h Mardi-Mercredi-Vendredi 8h30-18h00 Jeudi (uniquement 1^{er} et 3^{ème} Jeudi du mois) 8h30-20h00 Samedi 8h30-12h30</p> <p>Pendant les vacances scolaires, l'accueil du midi et les nocturnes ne sont pas assurés.</p>	<p>Mazurières-Buzenval 69 avenue de Fouilleuse / Place Nelson Mandela Tél.: 01 57 61 45 40</p> <p>Mont-Valérien Place du 8 Mai 45 Tél.: 01 47 08 66 38</p> <p>Ouverture au public : En semaine 8h30-12h et 14h-18h Le samedi matin 9h-12h (par roulement)</p> <p>Pendant les vacances scolaires uniquement le matin !</p>	<p>Pôle solidarité 2 place Jean Jaurès Tél.: 01 47 32 67 67</p> <p><i>Principalement si vous bénéficiez des minimas sociaux ou si votre dernier quotient se situe en T 1, 2, 3</i></p> <p>Ouverture au public : Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-18h</p> <p>Lundi et mercredi 8h30-12h et 13h30-16h</p>

Pièces à fournir :

- **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport français ou européen, titre de séjour émis par les autorités françaises)
- **dernier avis d'impôt sur les revenus** (pour chaque personne au foyer)
- **justificatif de domicile < 3 mois**
- **autres, selon la situation** (trois derniers bulletins de salaire ou avis de paiement Pôle emploi, attestation de paiement CAF, jugement ou convention de divorce précisant la résidence habituelle des enfants,...).



Pour tout renseignement
villederueil.fr